TL 295-316

JECI IYCS JEUNESSE ETUDIANTE CATHOLIQUE INTERNATIONALE
JUVENTUD ESTUDIANTIL CATOLICA INTERNACIONAL
INTERNATIONAL YOUNG CATHOLIC STUDENTS
INTERNATIONALE KATHOLIEKE STUDERENDE JEUGD

MIEC IMCS MOUVEMENT INTERNATIONAL DES ETUDIANTS CATHOLIQUES
MOVIMIENTO INTERNACIONAL DE ESTUDIANTES CATOLICOS
INTERNATIONAL MOVEMENT OF CATHOLIC STUDENTS
INTERNATIONALE BEWEGING VAN KATHOLIEKE STUDENTEN

RESOLUTION ADOPTEE A LA XXXIème ASSEMBLEE INTERFEDERALE DU MIEC

LOUVAIN - 10 AOUT 1986

Timor leste est une ancienne colonie Portugaise de l'Océanie. Lors du retour de la démocratie au Portugal (1974), Timor leste est entrée, comme les autres colonies (aujourd'hui pays indépendants) dans un processus de décolonisation et autodétermination suivant la loi internationale qui règle le destin des anciennes colonies européennes. Processus coupé en décembre 1975 avec l'invasion de l'armée indonésienne et l'occupation du pays. Le peuple souffre d'un terrible génocide physique et culturel, qui a déjà tué deux cent mille timores (1/3 de la population totale) et cela implique : la torture, l'exécution extrajudiciaire, la famine, l'expropriation des terres, des maisons, la prohibition de l'enseignement de la propre langue, etc.

Dès l'invasion, le peuple n'a pas eu l'opportunité de s'exprimer aux élections libres, contrôlées par des observateurs internationaux.

Considérant les informations d'Amnesty International, les déclarations de quelques personnalités, notamment l'actuel administrateur apostolique du diocèse de Dili, Monseigneur Ximenes Belo, et les positions prises par la Communauté Internationale (Nations Unies), et réunis à la XXXIème Assemblée Interfédérale du Mouvement International des Etudiants Catholiques, nous manifestons notre préoccupation face à l'occupation de Timor leste pour l'Indonésie, en violation de la loi internationale du droit à l'autodétermination, et face aux multiples et flagrantes violations des Droits de l'Homme.

Notre préoccupation sera manifestée par une lettre

- au Secrétariat Général des Nations Unies
- au Président du Portugal
- au Président de l'Indonésie
- à la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies
- au Parlement Européen
- au Conseil de l'Europe
- au Parlement belge
- au Parlement portugais

Le MIEC suivra la situation et présentera ses préoccupations dans les instances où il est représenté.

Resolução aprovada por 70 F com 4 C e 4 Abst